

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

N° 18-DCM-DGS-056

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT & LE 24 SEPTEMBRE à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Septembre 2018

OBJET DE LA DELIBERATION : VENTE AUX ENCHERES D'UN TERRAIN COMMUNAL – ISSU DE LA PARCELLE MERE AC n° 640.

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND - Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT - Paul MOUROT – Magali VINCENT – Denis CHAMBI - Viviane TIAR – Jean-Claude VEGA - Bénédicte LEMOIGNE – Daniel VESSEREAU – Daniel DUVOUX – Agnès BIASUTTO - Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Dominique ROLLAND - Nicole ROUX – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA - Yves PARENT – François MEURIER.

POUVOIRS : Céline PRATI-AIGUIER à Valérie RIALLAND – Patrick ROUAS à Hervé STASSINOS – Lionel RIQUELME à Paul MOUROT - Nicole VACCA à Yves PARENT – Oliver DURAND à Frédéric FIORE.

ABSENTS : Emmanuelle NIGRELLI – Jennifer DELI.

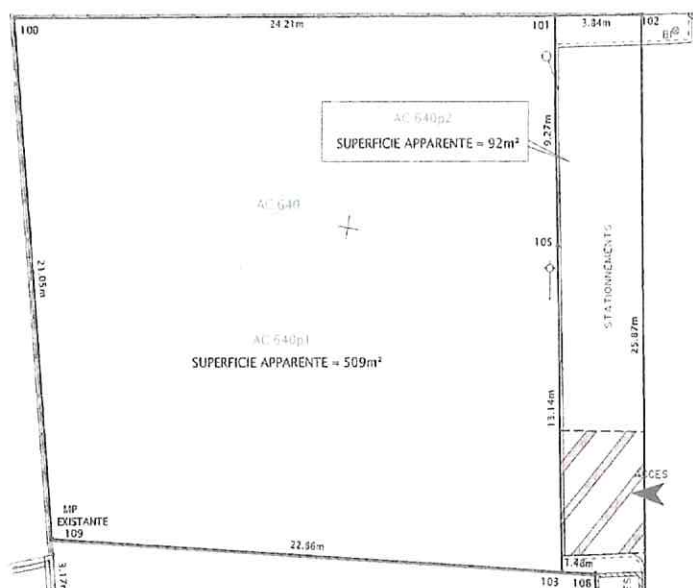
SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====
Monsieur Christian GARNIER donne lecture de l'exposé suivant :

Dans un souci de bonne gestion de son patrimoine, la Municipalité souhaite procéder à la vente d'un terrain communal, sis rue des Eucalyptus, quartier St Avy d'une surface de 509 m².

Ce terrain est classé dans la zone UC au Plan Local d'Urbanisme. Il s'agit d'une zone mixte à dominante résidentielle constituée d'habitats individuels et de petits collectifs.

Le quartier de St-Avy ayant déjà une forte densité d'habitat, la Commune souhaite limiter la constructibilité sur cette parcelle à la réalisation d'une habitation individuelle d'un seul logement et d'une surface de plancher maximale de 250 m².



En vue d'une vente de ce bien, une estimation a été demandée à France Domaine, elle s'élève à : 212 400,00 €.

La Commune souhaite procéder par une vente aux enchères notariale afin d'attribuer le bien au plus offrant.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :

- De se prononcer sur le bien-fondé de cette transaction ;
- D'accepter le montant de base proposé pour la vente aux enchères notariale ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les actes subséquents et pièces nécessaires à cette mise en œuvre et à l'authentification de celle-ci.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

